

CALENDRIER VACCINAL

Dès le premier mois

- **Vaccin BCG (contre la tuberculose)** : obligatoire à l'entrée en collectivité (crèche, école maternelle ou primaire) ; un contrôle doit être effectué 3 à 12 mois plus tard.

À partir de 2 mois

- **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)** : obligatoire, sous la forme de 3 injections espacées d'un mois et d'un rappel avant 18 mois.
- **Hépatite B** : peut être administré en même temps que les précédents.

À partir de 12 mois

- **Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)** : vaccination recommandée mais pas obligatoire.

16 à 18 mois

- **Diphtérie-Tétanos-Polio** : premier rappel.

Entre 3 et 6 ans

- **Rougeole-Oreillons-Rubéole** : Une seconde vaccination est conseillée.

6 ans

- **Diphtérie-Tétanos-Polio** : second rappel.

11-13 ans

- **Diphtérie-Tétanos-Polio** : troisième rappel.
- **Coqueluche** : deuxième rappel.
- **Rougeole-Oreillons-Rubéole** : rattrapage pour les non vaccinés.
- **Hépatite B** : rattrapage pour les non vaccinés.
- **Épreuve tuberculinique**.

16 -18 ans

- **Diphtérie-Tétanos-Polio** : quatrième rappel.
- **Rubéole** : pour les jeunes filles non vaccinées.

À partir de 18 ans

- **Tétanos-Polio** : rappel tous les dix ans.
- **Rubéole** : pour les jeunes femmes non vaccinées en âge de procréer.
- **Hépatite B** : pour les personnes appartenant à un groupe à risque.

Senior (65 ans et plus)

- **Grippe** : tous les ans.
- **Tétanos-Polio** : rappel tous les dix ans.

Avec la Mutualité Française, la santé avance !

Premier mouvement social du pays, La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France qui protègent plus de 36 millions de personnes. Depuis toujours, elle se bat pour élever le niveau de protection sociale et améliorer la santé de la population.

Des mutuelles solidaires

Face aux aléas de la vie, ces « vraies » mutuelles développent la solidarité, l'entraide et la prévoyance en réponse aux besoins de leurs adhérents et de leur famille. **Ce sont des sociétés de personnes (et non de capitaux) à but non lucratif, dont les adhérents élisent les responsables.** De plus, la Mutualité Française défend le droit à l'accès aux soins de qualité pour tous. C'est pourquoi les mutuelles ne pratiquent ni sélection ni discrimination pour y adhérer.

Écoute, Qualité, Innovation, Solidarité : 2 000 services mutualistes de soins et d'accompagnement s'engagent pour votre santé

Acteurs essentiels dans le domaine de la santé, les mutuelles de la Mutualité Française assurent à leurs adhérents des prestations de qualité, au meilleur coût. Elles gèrent près de 2 000 services mutualistes de soins et d'accompagnement répartis dans toute la France. Forte du plus gros réseau sanitaire et social du pays, qui rassemble des cliniques, des centres de santé, des centres dentaires ou d'optique, des services de soins aux personnes âgées et handicapées, la Mutualité Française possède toute la légitimité et l'indépendance nécessaires à la diffusion de conseils santé.

Retrouvez les conseils santé de la Mutualité Française dans l'émission "La santé d'abord", en partenariat avec France Télévision et l'Assurance Maladie sur : www.mutualite.fr



Faites confiance à de vraies mutuelles

Mieux maîtriser la vaccination



La vaccination permet de réduire la fréquence et la gravité de nombreuses maladies infectieuses d'origine bactérienne ou virale. Malgré les antibiotiques, la vaccination constitue pour ces affections le moyen thérapeutique le plus efficace à titre individuel et collectif.

→ Les intérêts de la vaccination

Pour l'individu

La vaccination permet de se protéger individuellement de maladies graves et handicapantes, comme la poliomyélite ou le tétanos.

Pour la société

Chez les sujets vaccinés l'agent infectieux (virus ou bactérie) ne se développe pas. Non seulement ils ne sont pas malades, mais ils ne sont pas une source de contagion pour leur entourage et s'opposent au développement d'une épidémie.

Éradiquer des maladies

Grâce aux politiques de vaccination d'hier, la variole a été totalement éradiquée et la vaccination a été supprimée. Pour d'autres maladies, telles que la diphtérie ou la poliomyélite, le virus est toujours présent dans certains pays et pourrait réapparaître en France si la vaccination n'était plus régulièrement pratiquée.



Comment ça marche ?

La vaccination est un traitement préventif qui a pour objectif d'accroître les défenses naturelles de l'organisme en préparant le système immunitaire à combattre l'agent infectieux. Le vaccin inoculé à un sujet sain est un produit viral ou bactérien capable de stimuler les défenses immunitaires de ce sujet, sans lui faire courir le risque d'une infection.

L'importance des rappels

Les vaccins ne garantissent pas une protection définitive. Par exemple, l'immunité contre le tétanos dure dix ans. Des rappels sont nécessaires et la périodicité, variable, doit être respectée (voir le Calendrier vaccinal au dos).

→ Des cas à part

Hépatite B

Si elle ne peut être écartée, la responsabilité de la vaccination contre l'hépatite B dans la révélation d'une sclérose en plaques n'a pas pour autant été prouvée. La vaccination est justifiée chez les enfants, car aucun accident n'a été observé dans cette population. Elle est également justifiée dans les populations à risque. Par exemple : les soignants, les toxicomanes, les proches parents d'un sujet porteur du virus, les sujets ayant de multiples partenaires sexuels.

La grippe

Extrêmement contagieuse, la grippe provoque de la fièvre, des courbatures et une fatigue intense. C'est une affection bénigne chez les sujets sains et jeunes, mais qui peut être grave chez des personnes âgées ou fragilisées : selon les années, elle constitue la première ou la deuxième cause de mortalité par maladie infectieuse en France. Comme le virus responsable de la grippe mute très rapidement, ces sujets à risque doivent renouveler la vaccination chaque année.

Les vaccins du voyageur

Consultez votre médecin deux à trois mois avant un voyage, notamment dans les pays en voie de développement. En effet, pour certaines maladies graves qui n'existent plus en France, une vaccination est obligatoire : c'est le cas de la fièvre jaune.

La vaccination contre l'hépatite B, pour les voyageurs partant dans les pays où le virus est très répandu, n'est justifiée qu'en cas de probabilité d'un rapport sexuel avec un ou une partenaire de rencontre. Cette vaccination n'élimine pas le risque d'une maladie transmise sexuellement. Le port d'un préservatif est indispensable.



Le sérum antitétanique

Après une blessure ou une morsure, si vous n'êtes pas vacciné contre le tétanos, un médecin peut vous injecter un sérum antitétanique dans les six heures. Il ne s'agit pas d'un vaccin, car il n'apprend pas à votre organisme à se défendre contre l'agent infectieux. C'est pourquoi la protection est de courte durée.

POUR EN SAVOIR +

→ Votre pharmacien

Professionnel du médicament, il sera capable de vous donner des conseils adaptés à votre cas particulier.

→ Le Guide-calendrier vaccinal

Édité par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, ce guide gratuit fait le point en vingt pages sur les connaissances en matière de vaccination.

Il s'adresse aux adolescents et aux adultes. Disponible sur www.inpes.sante.fr, ou au 01 41 33 33 33.